

4.1 / 4.2

Gouvernance / IE interne

Résolution sur les structures de l'IE

Proposée par: AOb/Pays-Bas et DLF/Danemark

Langue originale: Anglais

Le 6^{ème} Congrès mondial de l'IE, réuni au Cap, en Afrique du Sud, du 21 au 26 juillet 2011

Reconnaissant

- (i) Que l'Internationale de l'Éducation est une organisation d'organisations, comprenant plus de 400 organisations membres représentant des enseignant(e)s et autres travailleurs/euses de l'éducation dans plus de 170 pays et territoires de par le monde;
- (ii) Que les instances dirigeantes au niveau mondial et régional sont composées des dirigeant(e)s/représentant(e)s des organisations membres nationales;
- (iii) Que la nature démocratique de l'Internationale de l'Éducation et la représentativité des instances dirigeantes déterminent la force de l'Internationale de l'Éducation, et que le rôle et les fonctions des membres et des responsables des instances dirigeantes déterminent l'efficacité de l'organisation pour remplir ses nombreuses tâches.

Notant

- (iv) Que les structures démocratiques, les rôles et les responsabilités des responsables doivent être évalués de temps en temps.

Mandate le Bureau exécutif pour

- (v) Établir sur la base de ses membres un groupe de travail, comprenant deux représentant(e)s de chaque région, ainsi que la Présidente et le Secrétaire général.
- (vi) Le groupe de travail aura pour but d'examiner:
 - La structure et la représentativité du Bureau exécutif, y compris l'attribution des sièges régionaux et ouverts, le rôle et les fonctions des membres du Bureau restreint et des autres membres du Bureau exécutif, et les implications financières des changements introduits dans tout arrangement existant;
 - Le rôle et les fonctions des structures régionales et sous-régionales, y compris le rôle et les responsabilités des comités régionaux et du personnel régional, et les implications financières des changements introduits dans tout arrangement existant;
 - Les possibilités de plus de transparence dans les procédures et les routines décisionnelles internes de l'IE, y compris les stratégies et l'efficacité des canaux d'information et de communication;
 - S'il y a de la marge pour améliorer les opportunités des organisations membres à prendre part aux processus décisionnels de l'IE et si la capacité de l'IE à mettre en œuvre les décisions peut être améliorée davantage;
 - Le groupe de travail se chargera notamment de:
 - Offrir des opportunités aux organisations membres d'apporter leur contribution aux conférences régionales ou aux réunions des Comités régionaux, entre autres;
 - Envoyer un rapport intermédiaire aux organisations membres d'ici janvier 2014;



- (vii) Examiner toute recommandation émanant du groupe de travail et en faire rapport au prochain Congrès mondial;
- (viii) Soumettre à la considération du prochain Congrès mondial tout amendement proposé aux Statuts et au Règlement intérieur, qui soit nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail;
- (ix) Le groupe de travail organisera des réunions en face à face et par voie électronique, afin d'exécuter les tâches mentionnées dans cette résolution à moindre coût.